

Voici annoncée la 5ème vague avec son lot de mesures pour nous protéger.

Mais ne cherchez pas les ouvertures de lits à l'hôpital ou le recrutement de personnels soignants, il n'y en a pas !

Pire, il y en aura encore moins l'année prochaine !!

Pour la DGFIP, c'est le retour du distanciel ... ou pas.

Dans le Var, pour le dialogue social, c'est le retour des visioconférences.

POINT SANITAIRE / ÉTAT DES LIEUX

Comme sur tout le territoire, le nombre de cas positifs au Covid augmente à la DGFIP. Dans le Var, ce sont 6 nouveaux cas qui ont été recensés en moins de 10 jours.

Le collège des cadres a été l'occasion de rappeler les consignes en matière de gestes barrières, logistique et vaccination.

Un recensement a été fait sur les stocks (masques et produits désinfectants) et la désinfection des bureaux/espaces communs est assurée de manière réactive.

RESSOURCES HUMAINES

• ASA

Le dispositif reste inchangé, des autorisations d'absence sont accordées pour :

=> les agents vulnérables dont les missions ne peuvent être télétravaillées,

=> se faire vacciner (jour j + lendemain si effets secondaires),

=> garder ses enfants de moins de 16 ans en cas de maladie et/ou classe fermée. Si le télétravail est envisagé dans ce cas, il ne pourrait l'être qu'en mode "dégradé", le télétravail n'étant pas un mode de garde !

La CGT a insisté pour que la direction s'en souvienne au moment des entretiens professionnels. Aucune réserve, ni sanction ne doivent entacher le CREP de ces agents !

• Réunions et évènements

Le distanciel doit être privilégié. Certaines réunions sont reportées, notamment celle des "aidants". La formation est maintenue dans le strict respect des consignes.

Les moments de convivialité doivent être reportés mais les arbres de Noël sont maintenus. En effet, leurs conditions d'organisation permettent leur tenue dans le respect des gestes barrières.

Ce dernier point est à mettre au crédit de **la CGT** et d'autres syndicats qui ont pesé tout au long de l'année dans le cadre de l'action sociale pour programmer à nouveau des sorties et évènements.

La restauration collective continue d'être assurée dans le strict respect des consignes.

TÉLÉTRAVAIL

Il est toujours plafonné à 3 jours par semaine.

La nouveauté est pour les agents qui ne télétravaillaient pas pour cause de refus. Dans le cadre de cette nouvelle vague, ils peuvent faire une demande de télétravail dans SIRHIUS d'au moins 1 jour.

Pour les agents qui souhaitent augmenter leur quotité actuelle, il suffira de saisir des jours flottants et/ou exceptionnels.

Pour les agents vulnérables, c'est du cas par cas selon la vulnérabilité et l'environnement professionnel. Bien souvent, le médecin de prévention est sollicité.

IMMOBILIER

• Ménage

La direction reconnaît la faiblesse de ses moyens d'action pour faire respecter ses contrats. Des contrôles inopinés seront programmés et des opérations exceptionnelles de grand nettoyage seront planifiées sur Draguignan, Fréjus, Hyères et La Seyne.

Ces opérations "hors contrat" sont aussi à mettre au crédit de **la CGT** et des autres syndicats qui n'ont cessé de mettre ce sujet au cœur du CHSCT.

• Chauffage

Suite à l'intervention de **la CGT** sur les basses températures constatées dans les services le lundi matin, sous réserve de faisabilité technique, la direction s'est engagée à avancer la mise en route des systèmes de chauffage et augmenter la température cible sur l'ensemble des sites. A titre d'exemple, la mise en route du chauffage à la Cité Lorgues de Toulon a été avancée d'une heure et la température cible est dorénavant à 21° (20° auparavant).

• Visite CHSCT Fréjus

Les bandes antidérapantes et la pose de stores a bien été prise en compte par la direction sur le nouveau site de Fréjus qui va accueillir les agents des PCE/PCRP Est, de la BCR et de la DIRCOFI.

BUDGET EXCEPTIONNEL

Le DDFIP nous a informé du lancement du processus de consultation des agents auprès de chefs de services. Dans le cadre de l'accord national relatif à la reconnaissance professionnelle de l'engagement des agents, une enveloppe de 134860 € a été allouée à la DDFIP du Var pour améliorer le cadre de vie des agents au travail.

Pour rappel, cette enveloppe ne doit pas servir à régler les obligations de l'employeur. Elle doit répondre aux projets des agents mais surtout bénéficier à TOUS les agents.

Faites-nous remonter vos questionnements et/ou propositions.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [CR Divers](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
